

AYEZ LES BONS GESTES POUR EVITER LES VOLS DE VELOS



Les utilisateurs de vélos sont de plus en plus nombreux et malheureusement les vols se multiplient ! Comme partout en France, des vélos sont régulièrement volés sur notre commune. Lorsque ces derniers sont retrouvés, il est difficile d'identifier leurs propriétaires et de les leur restituer.

Quelques règles simples pour éviter le vol de votre vélo :

- **Attachez toujours votre vélo sur un point fixe** même pendant les arrêts de courte durée ou chez soi.
- **Choisissez un lieu clos et fermé** : un vol sur deux a lieu dans les halls, les parties communes d'immeuble ou les jardins. A défaut, accrochez votre vélo dans un endroit fréquenté et bien éclairé.
- **Achetez le bon antivol** : l'**antivol U** de haute qualité est la meilleure parade contre le vol. L'**antivol de cadre** constitue une deuxième barrière. **Les écrous**, notamment pour la selle et la roue avant, sont un plus pour sécuriser les parties amovibles du vélo.

Autres conseils pratiques :

- **Evitez de laisser des accessoires clipsables** (éclairage notamment).
- **Signaler le vol à la police municipale** qui récupère des vélos en objets trouvés.
- **Faites marquer votre vélo** : le marquage Bicycode® consiste à marquer sur le cadre du vélo un numéro unique et préenregistré dans un fichier national consultable par les services de Police (nationale et municipale). En cas de vol, déposez plainte au commissariat (pré plainte en ligne possible), précisez votre numéro de marquage Bicycode® et déclarez votre vélo volé sur www.bicycode.org.



LE MARQUAGE DES VELOS

Pour lutter contre le vol et le recel de vélos volés, le Gouvernement a rendu obligatoire le marquage de vélos vendus par des professionnels. Le vélo est enregistré dans le **F**ichier **N**ational **U**nique des **C**ycles **I**dentifiés (**FNUCI**).



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les vélos et les vélos électriques neufs doivent disposer d'un numéro d'identification unique associé au nom de leur propriétaire. Vous pouvez également faire marquer les anciens vélos par un opérateur agréé par l'état comme : bicycode, Malinéo, Manufacture Française Du Cycle, Auvray, Décathlon, Starway...

Bon à savoir :

Lors du marquage de votre vélo, les opérateurs inscrivent diverses informations comme les coordonnées du propriétaire et la description du vélo. Une fois votre compte FNUCI créé, vous pouvez compléter en ligne la fiche vélo avec les numéros de cadre, moteur et batterie (si votre vélo est à assistance électrique).

Depuis la rentrée, la Police Municipale de Viroflay a accès au « FNUCI », elle peut donc identifier le propriétaire et prendre contact avec lui.

Elle récupère chaque année une dizaine de vélos qui sont conservés durant un an avant d'être transférés au service du Domaine s'ils ne sont pas réclamés.

Si votre vélo n'est pas gravé, n'hésitez pas à signaler le vol avec un descriptif précis (couleur, marque, détail d'usure) accompagné si possible d'une photo à l'adresse suivante : policemunicipale@ville-viroflay.fr. Vous pouvez également venir au poste de police au 3, Welshinger à Viroflay pour signaler le vol de votre vélo.

En cas de vol :

***Mettez vos coordonnées à jour sur le site FNUCI
et signalez votre vélo volé.***